



Le 1er juillet 2015, les députés belges ont agi en faveur des pays les plus pauvres du monde en empêchant les créanciers d'exploiter ces Etats en difficulté par le biais des tribunaux belges. Initiative pionnière largement accueillie par la communauté des défenseurs d'une régulation financière internationale, cette loi renforcera le cadre juridique des tribunaux pour leur permettre de faire face aux fonds dits "vautours".

Désormais, cette [législation](#) (en anglais) coupera l'herbe sous le pied des créanciers déterminés à passer par les tribunaux belges pour exiger des remboursements au prix fort d'obligations d'Etat achetées au rabais à des pays en grande difficulté financière. Les juges belges disposeront ainsi de moyens plus efficaces pour mettre en oeuvre une régulation plus stricte de ce type de comportement spéculatif, assurant ainsi la protection des pays en développement contre ces pratiques exploitatrices qui entravent leur croissance économique et leur développement.

Pour en savoir plus, consultez un [blog](#) qu'Eurodad consacre à cette question, ainsi qu'un [article](#) par l'ONG belge CNCD-11.11.11 qui a mené un travail de plaidoyer de longue haleine afin que cette loi puisse voir le jour.